

La dernière mode

Quand je lis dans Entreprise romande, l'hebdomadaire du patronat genevois, qui répondait il y a peu au titre de L'Ordre Professionnel (observez la mutation!) sous la plume de Michel Barde qui participait à Paris, il y a quinze jours, à un séminaire consacré à la flexibilité du travail, que M. Michel Delebarre, ministre du travail, parle de «la réconciliation des Français autour de l'entreprise» et quand je reçois le même jour de gens de gauche lausannois une brochure expliquant, sur fond d'avenir communal, que la figure de proue de la société d'aujourd'hui, c'est l'entrepreneur, je me dis que la coïncidence est révélatrice de la dernière mode.

La dernière mode n'est pas à suivre (ni à rejeter) comme telle. Elle est toujours expression d'une nouvelle sensibilité, épidermique (c'est son côté féminin) mais significative; elle masque aussi la réalité plus nue; elle habille (sociologiquement, elle babille); c'est la mode.

Donc, en proue, pas le chercheur — il eut son heure de gloire — pas le manager, mais l'entrepreneur. Pas ces hommes d'état-major ou de laboratoire qui sont engagés certes, mais à l'arrière. Non! Honneur à ceux du front. L'entrepreneur est en première ligne.

L'hommage ainsi rendu à l'entrepreneur industriel ne nous dérange pas. A DP nous avons souvent, avant la dernière mode, souligné son rôle, notamment quand les rendements excessifs du placement des capitaux étaient de nature à décourager ceux qui auraient eu le goût d'investir. Aujourd'hui encore il n'y a aucune commune mesure entre le rendement d'une banque, bien gérée, et celui d'une industrie, bien menée. Et les risques, eux aussi, sont inégaux.

Mais, derrière la mode, qu'observe-t-on?

Une offensive patronale pour obtenir, comme on dit en français, plus de flexibilité. Et au bout de ce concept, vous trouvez presque toujours le travail de nuit, y compris celui des femmes. Mais l'on n'entend pas dire, dans ces milieux, que l'esprit d'entreprise puisse être chose partagée, exister aussi chez les salariés et les syndicats. On parle de flexibilité, mais jamais de coresponsabilité. Le discours patronal sur la souplesse, la réglementation affinée par branche industrielle, la durée globale et hebdomadaire du travail n'aura de sens que s'il offre aux travailleurs et aux syndicats des droits élargis de codécision. Or cette ouverture ne s'observe pas.

Au moment où l'entrepreneur (tel le sergent dans les films américains) devient le rôle noble, on parle peu de ce qui se passe dans la sphère supérieure. Et la dernière mode nous en distrait, l'occulte. Jamais à l'échelle internationale, on n'a assisté à autant d'achats, de fusions, de regroupements. Même localement, en exemples vaudois: Hermès Précisa, Zwahlen et Mayr, Les Ateliers mécaniques ont changé de main. Idem pour les industries traditionnelles genevoises.

Les entreprises qui innovent se sont heurtées de surcroît à des difficultés de commercialisation de leurs produits nouveaux, même de qualité (voir Bobst ou Kudelski).

L'éloge de l'entrepreneur est aussi une nostalgie devant le changement et le durcissement de l'environnement économique. Comme le goût de la nature si vif aujourd'hui quand des mécanismes mal contrôlés la malmènent; comme le goût du jogging quand la voiture est reine! Aucune raison, donc, au nom de cette nouvelle image, de renoncer à la description critique des formes accélérées — ce langage n'est pas désuet — de la concentration capitaliste. Et de rester fidèle à un réformisme nullement démodé.

A. G.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 792 17 octobre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 15 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Wolf Linder
Ursula Nordmann
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

792

LU - BHOPAL

Une catastrophe programmée

Remarquable «suivi» de l'événement dans le *Tages Anzeiger Magazin* du 5 octobre 1985 (n° 40).

Bhopal, 2 décembre 1984, la plus meurtrière catastrophe de l'histoire industrielle. Deux mille morts et près de 200 000 personnes intoxiquées plus ou moins gravement par un gaz échappé de l'usine chimique Union Carbide; la plupart d'entre elles sont souffrantes aujourd'hui encore.

Des images terrifiantes transmises par les médias, des coups de gueules dénonciateurs et des déclarations rassurantes, puis l'oubli, une actualité chassant l'autre.

Une équipe du *New York Times* a mené l'enquête sur place durant plusieurs semaines. Ses conclusions: pas de fatalité dans cette affaire, mais une accumulation de négligences de la part de l'entreprise et des autorités qui ne pouvaient que conduire à la catastrophe.

L'usine indienne travaillait à perte depuis 1983. D'où la nécessité d'économiser tous azimuts. La production d'un pesticide qui se vend mal est abandonnée; restent 80 tonnes d'isocyanate de méthyl — un gaz qui entre dans la composition de ce pesticide — stockées dans trois cuves. Ce produit, hautement volatil, nécessite une surveillance permanente; température et pression doivent rester constantes; la présence, même minime, d'eau ou d'impuretés peut déclencher une réaction violente. Aux Etats-Unis ce contrôle est électronique, mais pas à Bhopal. Selon les instructions d'Union Carbide, le gaz doit être maintenu à 5°; par mesure d'économie on interrompt temporairement puis définitivement l'installation de réfrigération. Tou-

jours pour économiser, la direction engage du personnel peu qualifié qui d'ailleurs ignore le danger potentiel présenté par cette substance, tout comme les mesures à prendre en cas d'accident.

Le 2 décembre, lorsque l'équipe de nuit prend son service, tout est normal; une demi-heure plus tard la pression d'une des cuves a quintuplé. Les deux surveillants ne s'émeuvent pas: il est fréquent que les appareils de mesure indiquent des valeurs imprécises, voire fantaisistes. Vers minuit les surveillants ont les yeux irrités et qui pleurent; il y a fuite de gaz. Là encore pas de panique: c'est un phénomène courant qui se produit au moins une fois par mois. Lorsque, peu après, le voyant indique une pression huit fois supérieure à la normale, l'équipe s'inquiète; l'un des ouvriers se rend sur place; il constate que le béton qui recouvre la citerne est fissuré et que le gaz échappé forme déjà un nuage important au-dessus de l'usine.

Le service de sécurité de l'usine est averti. Les pompiers tentent de contenir le nuage avec de l'eau mais les hydrantes sont trop faibles pour fournir la pression suffisante; une lacune constatée deux ans auparavant par des experts américains mais à laquelle on n'a pas remédié. Autre lacune, aucune citerne vide n'est à disposition pour accueillir le gaz qui s'échappe, comme le voudraient les prescriptions de sécurité. Le neutralisateur de gaz est hors d'usage et la flamme permanente qui doit allumer automatiquement le gaz vagabond est éteinte depuis plusieurs mois par souci d'économie.

Trois heures après la découverte de la fuite, le directeur avertit la police. La plus grande partie du gaz stocké s'est déjà échappée et les gens meurent par centaines autour de l'usine. Ils meurent de ce gaz dont la direction d'Union Carbide avait toujours prétendu qu'il provoquait au plus l'irritation temporaire de la peau et des yeux. Meurent aussi

les travailleurs de l'usine qui ne savent pas qu'il suffit de se protéger la face avec un tissu humide. Si on ajoute que le contrôle annuel par les autorités se limitait à l'inventaire des masques à gaz, que les avertissements lancés après enquête par un journal local ont été totalement ignorés par ces mêmes autorités, on doit bien admettre que la catastrophe de Bhopal était programmée.

Retour en Suisse. Chez nous pas d'hécatombes pareilles. Mais néanmoins des incidents relativement fréquents: à Genève, à Monthey, à Bâle notamment. Pourquoi l'opinion publique n'est-elle jamais informée très exactement des raisons de ces pannes, alors que la population environnante pourrait être mise en danger?

LU - BBC

La faiblesse du dinosaure

Dans le même numéro du *Tages Anzeiger*, dix thèses sur les problèmes de Brown Boveri face au changement technologique. La multinationale de Baden — un chiffre d'affaires de 11 milliards et 100 000 employés dans 140 pays — peine depuis la fin de la croissance au milieu des années septante. Sa tentative d'assurer ses positions sur le marché américain par le rachat de plusieurs entreprises n'a pas été un succès; au contraire, BBC a subi des pertes de plusieurs centaines de millions avant de se défaire de ces poids morts.

Insuccès également dans la filière nucléaire. Alors que les Américains se retirent du marché européen des usines clés en mains, BBC s'y lance. Suite à l'accident de Harrisburg, les mesures de sécurité sont renforcées: les coûts grimpent et les commandes chutent.

Face à la montée de l'électronique, BBC croit pou-

voir maintenir sa spécificité d'entreprise d'équipements de production et de distribution d'énergie. Très tardivement seulement, elle s'attaque aux marchés en expansion des communications et de la robotique; sa direction, dominée par des ingénieurs mécaniciens, peine lorsqu'il s'agit de relativiser l'importance de la production traditionnelle, où BBC a excellé, et de mettre l'accent sur les nouveaux produits.

Pourtant l'entreprise de Baden investit annuellement un milliard dans la recherche. Elle sait innover mais trébuche lorsqu'il faut conquérir un marché nouveau et traiter avec des clients autres que ses clients traditionnels. Où l'on découvre que les ingénieurs ne sont pas automatiquement de bons commerçants.

Malgré sa dimension respectable, BBC est timorée quand il s'agit de risquer de gros investissements. En pointe pour le développement de l'affichage à cristaux liquides et de la sonde lambda pour les catalyseurs, elle a pourtant abandonné le terrain à ses concurrents.

Cette timidité face aux nouveaux secteurs industriels en fort développement, cette fixation sur un domaine connu et éprouvé ont coûté des milliers d'emplois.

Dans leur dernier rapport au président des Etats-Unis, les grandes associations scientifiques américaines prévoient de nouvelles percées techniques qui vont encore stimuler la concurrence internationale. Question: le retard technologique de la Suisse n'est-il pas, au moins en partie, le résultat des fortes réticences des milieux économiques à considérer le changement comme la tâche commune des entreprises, des universités et des pouvoirs publics? Dans tous les pays développés, la nécessité de cette collaboration est reconnue. En Suisse, le sectarisme anti-étatique a déjà conduit à la quasi-asphyxie des écoles polytechniques. Le développement économique est une chose trop sérieuse pour en laisser le soin aux seules directions d'entreprises.

CULTURE ZURICHOISE

Subventions avec sursis

Les détracteurs de l'initiative populaire fédérale «en faveur de la culture» l'ont répété sur tous les tons, pour se donner définitivement bonne conscience sans doute: il incombe avant tout aux communes de financer les activités culturelles. Autant dire que les efforts varient beaucoup d'une ville à l'autre, et que les salles subventionnées se font rares au-dessous de 50 000 habitants.

Et même entre les plus grandes villes, on observe des différences frappantes. Ainsi, en 1982, les bibliothèques, musées, scènes, monuments historiques et autres lieux culturels ont coûté à la commune Fr. 107.— par habitant à Lausanne, qui se souvient apparemment davantage de son origine paysanne que de ses humanités, et presque cinq fois plus (Fr. 512.— plus exactement) à Bâle (ville). Entre ces extrêmes, on trouve Bienne (Fr. 118.—), Winterthur (Fr. 132.—), Saint-Gall (Fr. 158.—), Berne (Fr. 230.—), Lucerne (Fr. 279.—), Zurich (Fr. 376.—) et Genève (Fr. 471.—).

A Zurich, les dépenses et plus encore les priorités culturelles font l'objet d'un débat qui n'a pas vraiment cessé depuis la phase aiguë des manifestations de jeunes contre l'Opéra au printemps 1980. Aussi bien, en automne 1983, le Conseil communal adoptait, grâce à une majorité composée de radicaux et de socialistes, une motion du socialiste Hans-Ulrich Zbinden, qui demandait à la Municipalité de revoir à fond le mode de financement des activités culturelles, et d'obtenir entre autres une plus forte participation du canton et des riches communes avoisinantes. Première réponse, concrète, en décembre 1984 avec l'adoption en votation populaire du nouveau système de péréquation des dépenses consenties par la ville-centre: dès 1986, les quatre «maisons communes» (Opéra,

Théâtre, Tonhalle et Kunsthaus) ne recevront plus «que» 61% de leurs subventions de la ville de Zurich (au lieu de 75%), le solde provenant du canton (et des communes périphériques par son intermédiaire). A terme, la Municipalité zurichoise escompte une répartition égalitaire des charges, qui ascendent à près de 70 millions pour les quatre établissements précités.

Mais la Municipalité a aussi d'autres projets, évidemment moins conformes aux intentions du motionnaire Zbinden, qui doit méditer sur l'ambiguïté des appuis radicaux reçus il y a deux ans. En particulier, le maire Thomas Wagner (rad.) envisage de pénaliser les salles qui n'auront pas obtenu un taux moyen d'occupation de 75% pendant deux ans de suite. Pour chaque point inférieur à ce minimum, la subvention versée sera diminuée d'un demi-pourcent.

Le tarif, probablement moins sévère qu'il y paraît, vise moins l'Opéra, qui joue souvent à guichets fermés, que le Théâtre, lieu d'expérimentations plus ou moins avant-gardistes. De toute évidence, le système envisagé, présentement soumis à la procédure de consultation avant d'être éventuellement proposé au Conseil communal, décourage la production de spectacles «difficiles». Le motionnaire voulait décharger la ville, pour qu'elle puisse consacrer davantage de moyens à la culture populaire. Résultat: la Municipalité veut économiser sur les activités de prestige, et ne promet rien d'autre.

Certains en déduiront qu'il ne faut jamais toucher à la somme des budgets culturels quand on ne peut en influencer la structure. D'autres que les économies visées par les collectivités fournissent autant de bonnes raisons de solliciter le mécénat privé — c'est-à-dire aujourd'hui le sponsoring par les entreprises.

L'Etat ou la Migros. La caisse publique ou la caisse enregistreuse. De laquelle sortent donc les francs les plus respectueux de la liberté de créer?

Le changement pour aller où?

Cette fois la classe politique ne peut pas ne pas voir. Comprendra-t-elle? C'est une autre question. Les signes de la volonté de changement sont nombreux: les partis traditionnels, en l'absence du PDC, bousculés dans leurs positions; les blocs affaiblis et le Parlement sans majorité stable; la percée de nouveaux candidats au détriment de députés sortants; le pourcentage élevé des bulletins de partis modifiés (43%); la présence marquée des femmes qui occuperont un bon quart du Grand Conseil.

Dans les communiqués post-électorales, la défaite est reconnue, fait peu habituel. Cette défaite est d'ailleurs perçue comme un échec de la grande famille des formations établies. Les nouveaux venus ont certes réussi une percée impressionnante mais, dit-on, ils n'ont pas de programme. Reproche paradoxal de la part de partis qui n'ont pas précisément brillé par l'épaisseur et l'originalité de leurs projets.

Au désavantage des vaincus le fait que les électeurs ont pu juger sur pièce du fossé entre le dire et le faire. Tous ont promis ce qu'ils n'avaient pas su réaliser durant la législature. Des transports efficaces, alors qu'ils naviguent depuis des années dans des demi-mesures qui n'ont fait qu'aggraver la situation; une économie moderne et diversifiée alors qu'aucune priorité de développement n'est visible; la solution à la crise du logement alors que le Parlement décide — véritable provocation — d'aider les nantis à acquérir leur logement. «Genève pète de santé», a-t-on répété durant la campagne, mais en oubliant que les statistiques ne reflètent qu'une réalité moyenne. Une politique sociale développée, certes, mais qui finalement arrose si largement qu'elle en oublie les plus défavorisés.

Dans ce contexte, les socialistes se sont trouvés coincés; bien que minoritaires, ils sont identifiés au pouvoir. Mais il est probable également que leur langage vieilli, la faiblesse de leur réflexion sur les changements sociaux, leur propension à collectionner les thèmes à la mode ont nui à leur crédibilité. Anecdotique, mais significatif: à la veille des élections, les Jeunesses socialistes distribuèrent un tract revendiquant le droit de vote des étrangers.

Vigilance, mouvement patriotique, est né il y a une vingtaine d'années de l'indignation d'une poignée de citoyens lors de la présentation de la pièce de Walter Weideli, «Le banquier sans visage», évocation du banquier Necker peu flatteuse pour Genève et, de surplus, commandée par les autorités à l'occasion du 150^e anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Son premier combat d'envergure fut un référendum contre la FIPOI, fondation immobilière qui met à disposition les terrains nécessaires aux organisations internationales. Depuis 1965, ce mouvement a toujours été présent au Grand Conseil, à l'exception d'une législature.

Mettre la poussée de Vigilance sur le compte exclusif de la xénophobie du Genevois, c'est faire bon compte de toutes ses faiblesses. C'est passer sous silence l'incapacité du Parlement à prendre en compte les revendications populaires — voir le retard scandaleux dans le traitement des initiatives populaires; c'est faire la philosophie du Conseil d'Etat confondant l'intérêt public avec le racollage tous azimuts de l'accroissement de la richesse (voir la politique des permis de séjour et de travail, la vente d'immeubles aux non-résidents); c'est ignorer les manquements de la presse, plus soucieuse de brosser les autorités dans le sens du poil que de remplir sa fonction critique.

Avec la nouvelle distribution des cartes, le jeu est maintenant plus ouvert. Mais les cinq ou six majorités changeantes au gré des sujets permettront-elles de mener une politique qui réponde au besoin de changement? Entre le plus de logements, le plus d'emplois de qualité, le maintien du niveau de vie et l'exigence d'un environnement urbain et naturel équilibré, il faudra bien choisir et trouver les solutions nouvelles qui bousculeront beaucoup d'intérêts et d'avantages. Cette élection a sanctionné la main basse d'une coterie sur la vie politique; elle n'a guère ouvert de perspectives.

COURRIER

Questions aux socialistes genevois

Au sujet des élections genevoises, un ami de DP nous écrit.

Le résultat des élections genevoises servira-t-il de leçon aux socialistes? Va-t-on de nouveau entendre les excuses habituelles pour une déconfiture prévue depuis longtemps: «la lutte continue», «les électeurs se sont fait avoir par des slogans démagogiques», «c'est la faute aux partis bourgeois», «les écolos ont divisé la gauche», etc.?

Le moment n'est-il pas enfin venu de comprendre que le parti socialiste défend en Suisse des positions qui ne correspondent souvent plus aux besoins de ses électeurs potentiels? Jusqu'à quand le dogmatisme désuet et la division l'emporteront-ils sur la conscience des réalités présentes? Plutôt que de considérer la social-démocratie comme le pire des maux, il serait temps de se rendre compte que le «peuple de gauche» en Suisse se compose avant tout de fonctionnaires, d'employés, d'indépendants et même... de patrons! Plutôt que de répondre aux défis technologiques

Compromis boiteux

«Dure, très dure» la dernière semaine de la session d'automne des Chambres fédérales. Tels étaient les mots d'une parlementaire peu suspecte de découragement facile (DP 791, «Réformes croupons», Y. J.). De son côté, le journaliste Roger Blum a dressé un bilan intermédiaire — à sa mi-temps — de la législature 1983-87 (*Tagesanzeiger*,

par le maintien de structures passées, il serait temps que le parti socialiste se tourne vers la création de formules futures et propose quelque chose de réellement nouveau. Or, la campagne électorale précédant ces élections était navrante de pauvreté imaginative, autant chez les partis traditionnels de droite que de gauche. Les résultats inquiétants de ces élections auront-ils au moins le mérite de faire comprendre aux socialistes qu'un dépoussiérage s'impose? Ou laisseront-ils aux Verts et aux Vigilants la tâche facile de poser les questions sans pour autant trouver les réponses? Ce qui est sûr, c'est qu'un débat de fond doit naître au sein du Parti socialiste genevois... et vite.

Y. M.

COURAGEUX...

La section de Lancy du Parti du travail distribuait, ces dernières semaines, un tract entièrement consacré aux réfugiés et s'intitulant: «Politique d'asile — La honte». Prise de position claire et courageuse, en période d'élections, alors que le Parti du travail n'ignore pas la mobilité de son électorat en faveur de Vigilance.

9.10.1985), sous la forme d'une analyse des 26 votations à l'appel nominal. La liste des alliances qui se sont formées confirme l'image présentée par la députée vaudoise:

Alliances parlementaires 1983-85 au Conseil national lors des 26 votations à l'appel nominal

	Succès	Echecs	Total
Alliances bourgeoises			
PRD/PDC/UDC/AdI	2	—	2
PRD/PDC/UDC	16	1	17
PRD/UDC	—	4	4
PDC/UDC/AdI	—	1	1
UDC	—	1	1
Total	18	7	25
Alliances de gauche			
PS/PDC/AdI	4	—	4
PS/AdI	1	16	17
PS	—	2	2
Total	5	18	23
Grandes alliances			
PRD/PS/PDC/UDC/AdI	2	—	2
PRD/PS	1	—	1
Total	3	—	3

Il est intéressant de constater que les grandes alliances inhérentes au «système de concordance» sont rares. Elles se produisent sur des sujets permettant d'intégrer non seulement les quatre grands partis gouvernementaux, mais également le groupe le plus important de l'«opposition», l'Alliance des Indépendants. En revanche, la plupart des votations à l'appel nominal sont caractérisées par un clivage dur et net: l'alliance bourgeoise l'emporte 18 fois sur 25, alors que 23 alliances de gauche subissent 18 échecs.

Certes, il faut relativiser ces chiffres. Il s'agit

d'abord de votations à l'appel nominal, instrument parlementaire peu utilisé avant que le groupe socialiste y ait recours pour faire apparaître les positions respectives. En outre, le Parti socialiste et l'Alliance des Indépendants soutiennent régulièrement des initiatives populaires que les groupes bourgeois refusent, car elles ne correspondent pas aux intérêts de leurs clientèles. Enfin, le «consensus helvétique» n'a jamais signifié unanimité constante des partis gouvernementaux: les décisions se prennent souvent par une coalition majoritaire, chaque partenaire pouvant s'opposer dans un cas particulier.

Cependant ces chiffres confirment une évolution inquiétante constatée par plusieurs observateurs: depuis le tournant de la conjoncture économique de 1975 — et plus particulièrement depuis les élections fédérales de 1983 — les changements de coalition sont rares, et plus encore l'alternance de combinaisons majoritaires. Radicaux et démocrates-chrétiens font continuellement une majorité décisive, alors que les socialistes, toujours représentés au Conseil fédéral, ne parviennent plus à réaliser une coalition gagnante avec l'un de leurs partenaires gouvernementaux — même lorsqu'ils défendent un projet du Conseil fédéral.

Cette évolution est inquiétante pour deux raisons: pour une gauche condamnée à enregistrer des échecs continuels au Parlement, l'intégration historique au niveau gouvernemental se dégrade jusqu'à se réduire à une cooptation formelle. Quant aux grands partis bourgeois, rarement unanimes pour les 26 votations analysées par Blum (trois fois seulement pour le PDC et huit fois pour les radicaux, contre douze fois pour les socialistes), ils tendent à limiter leur entente au rejet des idées de la gauche.

De son côté, la gauche parlementaire doit poursuivre ses efforts en vue de renouer avec le succès. Au reste, pour tout le monde, les élections de 1987 seront décisives.

W. L.

Censure judiciaire

La presse quotidienne et hebdomadaire nous présente ces jours-ci un spectacle étonnant:

26 août - Acte I: *24-Heures* publie un article critique sur les activités de la Sapri, société anonyme pour la revalorisation professionnelle.

13 septembre - Acte II: Sapri, qui se sent personnellement touchée par l'article de *24-Heures*, fait usage du droit de réponse ancré dans les nouveaux articles 28g et suivants du CC. *24-Heures* publie la mise au point de Sapri conformément aux nouvelles dispositions. Sapri a ainsi consommé son droit de réponse et, à ses yeux, l'affaire est classée.

3 octobre - Acte III: Sapri apprend que *24-Heures* entend publier une nouvelle enquête à son propos. Elle saisit alors le juge (genevois, puisque son siège se trouve dans ce canton) et obtient une décision provisionnelle confirmée quelques jours plus tard par un prononcé provisionnel interdisant à *24-Heures* toute publication d'une nouvelle enquête sur la Sapri à moins qu'elle ne la lui soumette quinze jours à l'avance. Motif? *24-Heures* aurait utilisé, dans son article du 26 août, des expressions d'une violence rare à l'égard de cette société.

5 octobre - Acte IV: *24-Heures* publie en lieu et place de l'article prévu un placard blanc, barré du mot «Censuré» et fait appel contre la décision genevoise.

Alors, *24-Heures* censuré au nom du nouveau droit de réponse? Non, décidément non. L'institution du droit de réponse, comme son nom l'indique d'ailleurs, permet uniquement à une personne concernée par des faits publiés dans la presse d'imposer la diffusion de sa version de ces mêmes faits. Peu importe quelle est la version exacte, ce point n'est pas examiné. Si le média refuse de faire paraître la mise au point, le juge peut l'y obliger.

En revanche, il n'a aucun moyen d'interdire une quelconque publication au nom du droit de réponse: il ne peut le faire qu'en application des articles généraux sur le droit de la personnalité qui ne concernent pas spécialement les médias, mais protègent la personne contre toute atteinte illicite de sa personnalité, à moins que cette atteinte soit justifiée par un intérêt privé ou public.

Obtenir, dans ce cadre, des mesures provisionnelles (ou pré-provisionnelles) à l'égard d'un média est rendu très difficile pour éviter que cette procédure ne devienne pas une forme de censure judiciaire: «Un système trop rigoureux permettrait en effet à celui qui entend et sait en abuser d'obtenir *une forme de censure judiciaire*, bloquant pratiquement le fonctionnement normal des médias. Il n'est pas question de mettre en cause la liberté des médias et le rôle central qu'elle joue.» (Message concernant la révision du Code civil suisse, 5 mai 1982). Ainsi, il ne suffit pas que le dommage soit difficilement réparable; trois conditions sont en outre nécessaires: le préjudice doit être particulièrement grave, la publication manifestement pas justifiée et la mesure non disproportionnée.

La révision du droit de la personnalité n'a pas innové dans ce domaine, mais simplement codifié la jurisprudence et introduit, au niveau fédéral, des règles de procédure pré-existantes au niveau cantonal. Dans ces conditions, on renvoie le juge à ses textes.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Information de *Rote Anneliese* -83: un arrangement a été trouvé en Valais au sujet de la régie publicitaire du *Volksfreund* devenu hebdomadaire (DP 783). Le contrat avec Publicitas durera jusqu'à fin 1986 au lieu de fin 1989.

* * *

«Rénovation d'octobre» (expression de *L'Huma-*

nité, Paris) pour deux quotidiens suisses. *Le Pays* (Porrentruy) et *Der Bund* (Berne) ont modifié leur présentation au début d'octobre. La présentation du *Tages Anzeiger* (ZH) sera un peu différente dès janvier prochain.

* * *

Le seul hebdomadaire romand proche du PSS est le *Peuple valaisan*. Dans une récente édition, il rappelle les noms de ses prédécesseurs: *Le Simplon* (1906); *La Justice* (1909); *Le Falot* (1914); *L'Avenir* (1914); *Le Falot*, ressuscité en 1925; *Le Peuple valaisan*, premier de ce nom en 1927; *Le Valaisan* (1936); *Travail*, en collaboration avec les Fribourgeois (1946), et le titre actuel depuis 1953. Que de feuilles mortes jusqu'en 1953!

* * *

Une nouvelle radio régionale, Radio Thurgau (Thurgovie), commencera à émettre en décembre.

* * *

Radio Sarine (Fribourg), Radio Région Plus (Echallens) et RTN 2001 (Neuchâtel) collaboreront. Elles ne veulent pas être dévorées par Radio L et Radio 24, affirment-elles.

DENISE BIDAL

De la musique

Denise Bidal a donné récemment une série de récitals commentés, organisés par le parti socialiste de Lonay, où elle réside. Je n'ai malheureusement pas pu entendre les deux premières séries, où il a été question de Beethoven. En revanche, j'ai eu le grand privilège d'assister au troisième récital, intitulé «Deux attitudes en face de la musique».

Le Centre paroissial de Lonay est déjà bondé quand nous arrivons. Au fond, devant une grande tapisserie colorée, le piano ouvre sa large aile noire. Un bouquet de fruits d'églantier et de prunelles orne sobrement l'estrade. La salle vibre de

De l'ordre à la gabegie

Je lis dans l'hebdomadaire *Time* (5 août 1985) un article consacré à l'Afrique du Sud intitulé *Land of Contrasts* (un pays de contrastes) le petit tableau suivant:

Population blanche: 4 millions 900 000, soit le 15%.

Population noire: 23 millions 900 000, soit le 73%. (J'imagine que le 12% qui reste est composé d'Asiatiques, de sang-mêlé...)

Durée moyenne de la vie: 70 ans pour les Blancs, 57 ans et demi pour les Noirs.

Dépenses pour l'éducation par individu: 780 dollars annuels pour un enfant blanc; 110 dollars pour un enfant noir.

Pension mensuelle versée (= AVS?): 94 dollars pour un retraité blanc, 41 dollars en moyenne pour un Noir.

Revenu moyen annuel: 8260 dollars pour le travailleur blanc; 1815 dollars pour le travailleur noir. Cela étant, et au point où en sont venues les choses, on ne voit — je ne vois — malheureusement aucune solution. Il est improbable que la présente situation perdure. Or, en ce qui concerne l'Algérie par exemple, dans le pire des cas, la France n'avait à rapatrier «qu'un» million — un peu plus — de «Pieds-noirs» — et ces Pieds-noirs avaient une patrie: la France, à quelques centaines de kilomètres de là, jouxtant cette même Méditerranée... Les Blancs d'Afrique du Sud n'ont pas d'autre «patrie». Quant à demeurer en Afrique du Sud — une Afrique du Sud d'où aurait disparu l'*apartheid* — après tout ce qui s'est passé, notamment ces dernières années, et dans le contexte international que nous connaissons, je crains que ce ne soit une vue de l'esprit. On a laissé s'envenimer un état de choses, et aujourd'hui, on peut penser qu'il est trop tard et que d'une manière ou d'une autre, nous allons au devant d'effroyables massacres et d'une «Ende mit Schrecken» — les Allemands parlaient aussi d'une «Nibelungenende».

ferveur et de plaisir anticipé. Beaucoup de jeunes, des familles avec des enfants aux pieds impatients. Un frémissement dans le public, et Denise Bidal apparaît, souriante, épanouie, dans une longue robe de mousseline verte.

Nous entrons alors dans la musique, tout simplement. Et d'abord dans la musique de la voix, d'une voix aux inflexions souples et caressantes. Denise Bidal nous explique, avec un charme inimitable, ce qu'elle entend par «deux attitudes en face de la musique». Il y a la musique qui répond à un événement extérieur à soi, une lecture de la Bible par exemple (la Sonate biblique «David et Saül» de Kuhnau, né 25 ans avant Bach), le spectacle de fleurs qui s'épanouissent (Les Lys naissants de Couperin), l'évocation de la ville d'Ys ou de collines italiennes (La Cathédrale engloutie ou Les Col-

lines d'Anacapri de Debussy). Musique descriptive, ou suggestive, qui cherche à peindre le monde extérieur et le rapport du moi avec ce monde. L'autre attitude est illustrée par Schumann (entre autres): toute d'intériorité, cette musique vise à rendre les mouvements de l'âme de l'artiste, à exprimer la profondeur ou l'intensité de ses sentiments. Les Danses des Davidsbündler, malgré leur titre, sont en fait bien autre chose: un chant d'amour passionné pour Clara.

Denise Bidal se met au piano. La musique des touches remplace celle de la voix, la complète, la prolonge; miracle d'équilibre entre le propos didactique et l'expression artistique. Deux attitudes en face de la musique, certes, de la part des musiciens dont elle nous a parlé; mais de sa part à elle, un seul amour.

Catherine Dubuis

On a laissé pourrir...

Ou bien, tout au contraire, n'a-t-on pas su affirmer avec assez de force le principe d'autorité?

A cet égard, j'ai été très réconforté par un article, un *billet* paru cet été dans la *Gazette de Lausanne*, signé Germain Nicole, et intitulé *La hiérarchie universelle*.

Lequel Germain Nicole, pasteur apparemment, développe des considérations sur l'affirmation de l'apôtre Paul: «Il n'y a pas d'autorité sinon par Dieu.» En s'appuyant sur un travail d'un certain Leenhardt: «Le chrétien doit-il servir l'Etat?» paru en 1939... «Epoque où la question était particulièrement brûlante, écrit M. Nicole, mais où on pouvait aborder le concept de soumission en toute liberté, sans se croire obligé, comme aujourd'hui, d'adapter autant que possible l'enseignement biblique à l'idéologie régnante.»

Quant à savoir si les théologiens allemands, par exemple, pouvaient aborder «en toute liberté» le concept de soumission, on peut se le demander... Pour le reste, la référence de M. Nicole est particulièrement pertinente: Hitler était au pouvoir à Berlin et Staline à Moscou, c'est-à-dire deux dictateurs particulièrement sanglants. A Madrid, Franco, un général parjure et félon. D'autres monstres plus petits un peu partout. On conçoit que si l'obéissance est un devoir même en 1939, *a fortiori*... Il y a d'ailleurs des exemples admirables: Rudolf Hess, par exemple, le chef du camp de concentration d'Auschwitz... Il reçoit l'*ordre*, de Reichsführer der SS Himmler, de liquider un certain nombre de milliers d'internés chaque semaine. Tâche presque impossible à accomplir. Eh bien, Hess n'écoute que son *devoir*, il y laissera sa santé, puis sa vie, mais il *obéit*! Edifiant, non?

En regard, inscrivons cette triste pensée d'Anatole France, dictée par le matérialisme athée: «Il est beau de désobéir à des ordres inhumains.» Où cela mène-t-il, je vous le demande? A la *gabegie*, comme l'écrit très justement Germain Nicole. On le voit en Afrique du Sud

J. C.

Préoccupation européenne

Nous avons déjà eu l'occasion dans ces colonnes d'exprimer nos préoccupations concernant la qualité du sol (781, «Notre sol est (très) las») ou la protection de surfaces d'assolement qui fait l'objet actuellement d'une procédure de consultation (784, «L'aménagement du territoire et les GPV»). Comment les pays environnants réagissent-ils à ce problème? Une esquisse de réponse nous est donnée par le Programme national de recherche — Utilisation du sol en Suisse (Sol, Bulletin 2, septembre 1985) qui ne tient malheureusement pas compte des différences de l'état du sol de chaque pays. De manière générale, une sensibilisation se fait jour un peu partout. Seuls quelques États pourtant connaissent une véritable politique en la matière:

En *République fédérale allemande*, au début de cette année, le gouvernement publiait sa conception pour la protection du sol; le 28 mai, le Ministre de la Recherche et de la Technologie présentait le programme de recherche «Sol» dont les orientations correspondent aux domaines «qualité du sol et modes d'exploitation» et «utilisation pour la construction et utilisations mixte» de notre programme de recherche «sol». Les recherches sont les plus avancées dans le domaine de la pollution des sols par l'industrie, le trafic routier et l'agriculture.

Les remèdes proposés concernent la qualité du sol (interdiction de certaines substances toxiques, assainissement des terrains contaminés) et son utilisation (densification des constructions, meilleure répartition des activités sur les espaces disponibles).

En *Autriche*, les études disponibles, moins avancées qu'en RFA, portent essentiellement sur les problèmes engendrés par l'urbanisation, le tou-

risme (infrastructures et nuisances du trafic international) et le secteur industriel (dépôts incontrôlés de déchets, émissions de métaux lourds).

Il semble que les propositions visant à trouver des solutions touchent uniquement à la quantité du sol (lutte contre les émissions de produits toxiques, notamment).

Les *Pays-Bas* se dotent actuellement d'un outil comparable à celui de la RFA: le «Programme indicatif pluri-annuel sur la protection des sols (1984-1988)». Les recherches de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, dirigées par le Ministère du logement, portent sur la pollution par les engrais et les métaux lourds. En 1984, le gouvernement a pu, à partir de ces recherches, publier une liste grise (sévères restrictions) et une liste noire (interdictions) des produits nocifs pour le sol. But de ces études: conserver les propriétés physique et chimique des sols, ainsi que leur «multifonctionnalité».

Par contre, des pays comme la France, l'Italie, la Belgique ou les pays scandinaves ne connaissent pas de programme gouvernemental sur le sol. En France et en Italie, certaines recherches méritent pourtant d'être signalées:

En *France*, l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) a été chargé notamment d'étudier la «faisabilité d'un observatoire de la qualité des sols». Les milieux scientifiques éditent de nombreuses études sur la pollution par les déchets industriels et agricoles. L'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED) a organisé cette année, en collaboration avec le Ministère de l'environnement, un symposium ayant pour thème «la protection des sols et le devenir des déchets».

En *Italie* ce sont des organisations privées qui développent des recherches sur la question. Leurs études portent avant tout sur les atteintes à la structure physique des sols et sont dirigées vers une meilleure connaissance des particularités géologiques de la terre. Sont relevées les conséquences négatives d'une mauvaise utilisation des terres.

TIMBR(É)ES

Un lecteur d'une revue de collectionneurs a noté que 42 hommes et 3 femmes ont été honorés par un timbre Pro Juventute ou Pro Patria. Inégalité donc aussi sur les timbres-poste.

MIGROS

H MMM O

L'idée des caisses de santé, déjà présentée dans DP, fait son chemin dans les gazettes, y compris dans la «Wirtschaftswoche» allemande de cette semaine, qui la présente comme une invention helvétique.

Elle fait son chemin aussi dans nombre d'esprits, prêts à passer à l'acte.

Il ne manque donc plus que l'organisation en mesure de créer la première HMO de Suisse.

Ce ne sera pas l'un de ces réseaux d'entraide dont on parle beaucoup sans en avoir connu aucun. Ni une association de patients actifs. Ce sera, comment pouvez-vous ne pas y avoir pensé, la Migros. Le dossier est paraît-il sur le bureau de M. Kyburz, qui veut diversifier encore les activités de la Migros en Suisse avant de la multinationaliser.

Courage, chers coopérateurs et concitoyens, le filet se resserre. Le panier Migros contiendra bientôt de tout, même des caisses de santé qui vont écrémer des caisses mutuelles auxquelles incomberont encore davantage la couverture des mauvais risques.